
Rapport annuel du Syndicat suisse des marchands de bétail (SSMB) pour l'an 2011

Carlo Schmid-Sutter

1. Les marchés pendant l'année sous revue

1.1 La situation générale en 2011

L'an 2011 était caractérisé par le temps sec et les températures extrêmement élevées. En hiver, les plantes ont profité de conditions favorables et les rendements étaient bons. Mais 2011 n'avait pas que de bons côtés. Ainsi, la situation sur le marché du lait était difficile et sur le marché des porcs, les prix étaient bas.

1.2 Les vaches de boucherie : la pénurie continue

Contre toute attente, le temps sec au printemps n'a pas permis d'augmenter significativement l'offre de vaches de boucherie sur les marchés et dans les abattoirs. De manière générale, et malgré les inquiétudes sur le marché laitier, le nombre de vaches amenées aux abattoirs n'était pas supérieur aux années précédentes. Pendant le premier semestre, les prix ont oscillé entre CHF 5.90 et CHF 6.50 par kilo de poids abattu. Entre janvier et décembre, au total 7000 tonnes de vaches (demi-carcasses) ainsi que 800 tonnes de quarts et d'arrières ont été importés. Par rapport à l'année précédente, le nombre de vaches (VK) abattues a diminué de 0.2 pour cent, tandis que le nombre de jeunes vaches (RV) a augmenté de 11.1 pour cent.

1.3 Le bétail d'étaal: une offre en légère augmentation

En ce qui concerne le bétail d'étaal, la croissance de la production de 1.3% entre janvier et octobre ne s'est guère fait sentir. On peut dès lors parler d'une bonne année pour le bétail d'étaal. Fin avril, pour les bovins, le prix de CHF 7.80 par kilo de poids abattu a atteint le niveau le plus bas de l'année. Les activités en faveur de la vente ont permis d'augmenter les abattages, ce qui a eu pour conséquence une hausse des prix. Par ailleurs, le marché du bétail d'étaal a profité du nombre insuffisant de vaches. La saison d'alpage ayant été avancée, l'offre a considérablement diminué et les prix ont augmenté plus tôt que d'habitude. En raison du manque d'offres, l'importation de 4'875 tonnes d'aloiaux a été autorisée. Au cours de l'année sous revue, le nombre de taurillons abattus a été à peu près identique à celui de 2010. En ce qui concerne les bovins (RG), le nombre était de 3.7 pour cent supérieur et le nombre de bœufs abattus a augmenté de 3.6 pour cent.

1.4 Le marché des veaux: un marché agité

Entre janvier et fin octobre, la production de viande de veau a augmenté de 1.7% par rapport à l'année précédente. Sur l'ensemble de l'année sous revue, la production s'est située à 1.5% au-dessus du volume de 2010. En raison des inquiétudes sur le marché du lait et du prix du lait à la baisse, plus de veaux ont été abreuvés au lait. Malgré cela, les prix ont pu être maintenus plus facilement que les deux années précédentes. Comme de coutume, au début de l'année la chute du prix a été sensible. La pression augmentant sur l'offre et les prix, les grands distributeurs ont organisé des actions favorisant la vente de viande de veau. Ces actions ont permis de stabiliser les prix à CHF 13.50 par kilo de poids abattu. L'offre importante et la faible demande sont responsables du fait qu'avant Pâques, le prix ait atteint le niveau le plus bas avec CHF 12.30 par kilo de poids abattu. Les

actions d'emmagasinement de 667 tonnes de viande de veau ont atteint les objectifs visés, à savoir un redressement de la situation. Fin septembre, il restait quelque 400 tonnes. Pendant longtemps les prix sont restés stables, avant d'augmenter grâce aux abattages en vue des ventes de Noël. En raison du manque de pièces nobles, des contingents d'importation de 325 tonnes de viande de veau ont été autorisés.

1.5 Les porcs de boucherie: une offre fortement excédante

En raison du grand nombre de cochonnets, le marché des porcs d'abattage était saturé pendant longtemps ; par conséquent les prix se situaient à un niveau bas. Entre mi-août et la fin de l'année, le prix par kilo de poids abattu ne dépassait pas CHF 3.10, ce qui signifie un record négatif historique. L'année précédente déjà, la production de viande de porc avait augmenté de 5%. Depuis, la situation ne s'est pas améliorée. Au lieu de diminuer, la production a une nouvelle fois augmenté. La quantité de viande de porc mise sur le marché jusqu'à fin octobre a été de 1.9% supérieur par rapport à la même période de l'année précédente. Jusqu'au mois de mai, lorsque la situation sur le marché était encore relativement équilibrée, 1800 tonnes de demi-carcasses de porcs ont été importés, ce qui correspond à une production indigène annuelle de 0,75%. Sur l'ensemble de l'année, la quantité de porcs abattus a diminué de 0.3% par rapport à l'année dernière.

Comme l'année précédente, l'augmentation de la production a considérablement pesé sur le marché des jager. Au début de l'année, le marché des jager s'est développé de manière similaire qu'en 2010. Comme c'est toujours le cas pendant les premiers mois de l'année, le prix a augmenté jusqu'en mars et est resté stable jusqu'en avril à CHF 7.30 par kilo de poids vif. Ensuite, il y a eu un revirement de la situation sur le marché: l'offre a augmenté et les cochonnets n'ont pas pu être vendus dans la totalité. En raison des importants excédents, les prix ont diminué continuellement, jusqu'en août, lorsqu'ils ont atteint CHF 3.00 par kilo de poids vif (prix départ étable). Et il n'y avait pas d'amélioration en vue.

1.6 Les agneaux: la vente en augmentation

Le marché des agneaux s'est développé de manière plus réjouissante que les deux années précédentes. Une production d'agneaux décroissante, l'offre limitée de l'étranger, les prix élevés sur le marché international et notamment les activités en faveur des agneaux en Suisse, ont significativement stimulé la vente. Avant Pâques déjà, les prix pour les agneaux ont augmenté de CHF 9.30 à CHF 11.60 par kilo. L'Euro très bas mi-août et ensuite le retour des animaux de l'alpage ont mis les prix sous pression. Mais fin septembre, le prix se situait toujours près de CHF 2.00 par kilo de poids abattu au-dessus du niveau des prix de l'année dernière et près de CHF 1.00 au-dessus du prix d'il y a deux ans. Jusqu'à la fin de l'année, le marché des agneaux s'est développé de manière très réjouissante et s'est situé à un niveau élevé.

1.7 Le marché du bétail d'élevage et de rente: des ventes difficiles

Le marché du bétail de rente a souffert pour trois raisons: premièrement du fait que déjà la deuxième année de suite la Confédération n'a pas payé de subventions directes à l'exportation par pièce d'animal de rente. Deuxièmement, en 2011, le cours de change de l'Euro a baissé de CHF 1.45 à environ CHF 1.10, ce qui a rendu les vaches suisses plus chères. Les mesures de soutien de la Banque nationale, maintenant le cours de change à CHF 1.20, n'ont pas amélioré la situation. Tandis qu'en 2009, 5'831 animaux ont été exportés avec le soutien de la Confédération, c'étaient 520 animaux d'élevage en 2010 et pendant l'année sous revue, pas plus de 392 animaux. La demande à l'étranger existe bel et bien, notamment dans les Etats tiers de l'UE. Mais malheureusement, le bétail d'élevage suisse est actuellement trop cher.

La troisième raison expliquant la réduction des activités dans le commerce de bétail vivant est le fait que les producteurs de lait en Suisse, en raison du prix du lait à la baisse, payent le moins possible pour les jeunes vaches laitières. Au printemps, une vache à lait valait en moyenne encore CHF 2'800. En été, le prix a légèrement augmenté, pour redescendre à CHF 2'800 au début de l'hiver.

Une comparaison des exportations de bétail: en 2011, l'Allemagne a exporté quelque 100'000 animaux, dont environ 45'000 dans des pays tiers de l'UE. En 2010, l'Autriche a exporté 22'266 animaux d'élevage, pendant le premier semestre de l'an 2011, c'étaient 19'713 animaux, dont 12'300 animaux dans le seul pays de la Turquie. Il est par ailleurs intéressant d'observer le nombre de licences d'exportation acquises dans l'UE pour les animaux vivants et la viande de bœuf dans des pays tiers de l'UE. Par rapport à la période de l'année précédente, ce nombre a augmenté de 261 pour cent. La Turquie dispose d'une part de marché de 43 pour cent, pour la Russie ce sont 35 pour cent.

1.8 Les clients et fournisseurs

Dans le but d'optimiser la situation pour la branche, le Syndicat suisse des marchands de bétail collabore étroitement avec les marchands, les clients et les fournisseurs. Il montre aux marchands de bétail les tendances perceptibles sur le marché.

Par l'envoi hebdomadaire des informations rapides, le SSMB informe ses membres sur les tendances sur le marché et sur l'évolution des différents secteurs du marché.

Le contact permanent du Syndicat avec les grands clients permet de connaître les exigences spécifiques qui peuvent ainsi être communiquées aux marchands concernées. Le Syndicat évalue en outre la satisfaction des grands clients.

Il est dans l'intérêt du Syndicat et de ses marchands de bétail, de maintenir les bons contacts avec les clients et les fournisseurs par des entretiens personnels. Le contact personnel, l'élimination immédiate de tout défaut ainsi que l'intervention rapide en cas de réclamation sont indispensables pour avoir des clients satisfaits et des fournisseurs fiables.

2. Les organes du SSMB

2.1 L'assemblée des délégués

La dernière assemblée ordinaire des délégués du SSMB a eu lieu le 16 avril 2011 à l'hôtel Bad Horn, à Horn. Au terme de la partie consacrée aux affaires statutaires, le Vice-directeur de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG), M. Christian Hofer, a prononcé un discours intitulé „Les conséquences du nouveau système des paiements directs sur le commerce de bétail“. Sa conclusion: si la politique agricole 2014-2017 augmente la marge de manœuvre des entrepreneurs et si elle renforce la production animale sur la base de fourrages grossiers, elle encourage également le commerce de bétail.

2.2 Le Comité

Le Comité du SSMB s'est réuni à deux reprises pendant l'année sous revue. La deuxième séance du Comité a eu lieu dans le cadre de la cinquième journée du commerce de bétail, le 29 octobre 2011 à Reiden (voir aussi point 4.1.3). Les tables de prix des différents acheteurs et la pression croissante sur l'ensemble de la chaîne de plus-value se sont situées au centre des discussions des séances du Comité en 2011. Le travail administratif croissant pour le commerce de bétail (assurance qualité, formation et formation continue) ainsi que les contrôles publics et privés – notamment du transport d'animaux – ont par ailleurs donné lieu à des discussions animées.

2.3 Le Comité directeur

Le Comité directeur – véritable organe de pilotage du SSMB – s'est réuni à trois reprises pendant l'année sous revue. Grâce au contact quotidien intense entre les membres du

Comité directeur et le secrétariat, les sujets importants pour le commerce de bétail sont régulièrement analysés et discutés. Ainsi, le nombre de réunions effectives du Comité a pu être réduit. Les affaires quotidiennes et les problèmes relatifs aux marchés ont été résolus rapidement et de manière efficace. Le Comité directeur a analysé en permanence les rapports sur le marché et a redéfini la politique des prix de la formation et de la formation continue. Par ailleurs, le Comité directeur a discuté en détail des nombreuses affaires qui ont exigé une prise de position en 2011 dans le cadre des procédures de consultation.

2.4 La Commission de cautionnement

Dans un cas de cautionnement, en 2011, un acte de défaut de bien a été issu. 419 marchands de bétail avaient conclu leur assurance de cautionnement auprès du SSMB, ce qui correspond à un montant assuré de CHF 15'515'250.00.

2.5 Le secrétariat

En plus de la préparation et de l'exécution des tâches du Comité directeur, du Comité et de l'Assurance de cautionnement, le secrétariat était notamment occupé par les renseignements téléphoniques, l'élaboration de prises de position et l'entretien de contacts avec différents offices et partenaires du marché. Pendant l'année sous revue, le secrétariat était aussi particulièrement sollicité par l'organisation des cours de formation et de formation continue pour les transporteurs d'animaux et le commerce du bétail. Le secrétariat avait intégré le Système de gestion de la qualité selon la norme ISO 9001 en 2008. Le 15 décembre 2011, il a passé avec succès l'audit consécutif. Une autre tâche importante du secrétariat était la gestion du site internet <http://www.viehhandel-schweiz.ch> ainsi que l'envoi hebdomadaire des informations rapides du SSMB.

Le Gérant a en outre représenté le SSMB dans les groupes de travail et les commissions suivants:

- Membre du comité de politique agricole de l'Union suisse des arts et métiers
- Commission de promotion de BOVES en rapport avec l'encouragement de la vente
- Membre du comité du groupe spécialisé TTS de Proviande
- Membre du groupe de conseillers de l'OVF lors de l'exercice national de simulation d'épizootie en juin 2011
- Membre de la commission de recours PSA pour les contrôles privés des transports d'animaux
- Membre de la Commission SSMB/ASTAG développement de la profession et la qualité en rapport avec la formation et la formation continue dans le domaine des transports d'animaux
- Présidence de la Commission développement de la profession et la qualité en rapport avec la formation et la formation continue dans le domaine du commerce de bétail en collaboration avec les cantons
- Divers groupes de travail temporaires de l'Office vétérinaire fédéral, l'Office fédéral de l'agriculture et Proviande qui s'occupent de thèmes spécifiques

Différents membres représentent en outre le SSMB dans les commissions suivantes:

- Conseil d'administration Proviande
- Conseil d'administration Identitas AG
- Conseil d'administration GVFI International AG
- Commission des marchés de Proviande
- Organe de pilotage de Proviande (membre consultant du service de classification)
- CH-assurance bétail de boucherie

- Union Européenne du Commerce du Bétail et la Viande (UECBV)
- Groupe de travail pour la nouvelle réglementation des taxes de pesage et administratives.
- Fonds de castration en rapport avec la castration des porcelets sans douleur.

Toutes les représentations du SSMB sont mentionnées nominativement à l'annexe 1.

2.6 Responsabilités au sein du SSMB

Les responsabilités ont été réglées et un organigramme donnant un aperçu clair de l'organisation du Syndicat suisse des marchands de bétail a été élaboré.

La gestion du système qualité est assurée par M. Peter Bosshard et Mme Barbara Bislin, avec le soutien d'Usys GmbH. Ce système est surveillé en permanence, amélioré et, si nécessaire, adapté. Usys GmbH implémente le système qualité auprès des marchands de bétail intéressés et procède aux audits internes du Syndicat et des différents marchands de bétail.

3. Activités politiques et activités du Syndicat

3.1 Prises de position dans le cadre de procédures de consultation

3.1.1 Ordonnance sur les effectifs maximum OEM

En rapport avec l'interdiction, au 1^{er} juillet 2011, d'utiliser des restes de repas et des sous-produits animaux, les dérogations dans le domaine des effectifs maximum et la protection des eaux sont devenues caduques. Dans sa prise de position, le SSMB a une nouvelle fois signalé qu'il conviendrait de supprimer toutes lois et ordonnances entraînant une augmentation des coûts ou entravant la restructuration des exploitations.

3.1.2 Maintien des exportations suisses de bétail

Dans le cadre de l'initiative parlementaire déposée par le Conseiller national Elmar Bigger le 11 décembre 2009, visant le maintien des exportations suisses de bétail, la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national a accepté, en date du 17 janvier 2011, un premier projet pour la révision de la loi sur l'agriculture. Dans sa prise de position, le SSMB a soutenu la réintroduction des subventions à l'exportation de bétail.

3.1.3 Révision totale de l'ordonnance sur les importations agricoles

L'Ordonnance sur l'importation de produits agricoles subira une révision totale. Du point de vue du contenu, on ne doit pas s'attendre à des modifications substantielles. Dans sa prise de position, le SSMB a proposé que l'OIAgr soit modifiée dans le sens qu'un produit agricole indigène puisse être compté au total une fois comme genre de prestation en faveur de la production indigène défini. Compte tenu des éventuelles adaptations possibles du système d'importation de la viande et de la réintroduction de l'abattage considérée comme prestation en faveur de la production indigène, la formulation proposée a été acceptée.

3.1.4 Politique agricole 2014-2017

Le SSMB ne peut pas soutenir les propositions relatives au nouveau système des paiements directs prévoyant une haute proportion de contributions à l'adaptation. Des calculs types montrent que le nouveau système des paiements directs aurait pour conséquence une réduction des effectifs d'animaux d'environ 7 pour cent, ce qui correspondrait à une perte de revenu d'environ 50 millions de francs. Il convient dès lors d'augmenter en conséquence les contributions à la sécurité de l'approvisionnement. Le SSMB soutient par ailleurs le rapport et les mesures proposés concernant le système d'importation de la

viande. Le SSMB demande en outre que les moyens destinés à l'élimination puissent être utilisés également pour des mesures indépendantes de BSE et que la taxe commerciale prévue soit supprimée sans être remplacée.

Dans le rapport explicatif du Conseil fédéral, les procédures sur les marchés de veaux ont été commentées de manière critique et le groupe professionnel a été demandé de soumettre des propositions d'amélioration. Le SSMB y a contribué en collaboration avec Proviande.

3.1.5 Ordonnance sur le bétail de boucherie

Dans le cadre de la révision de cette ordonnance, il a été décidé de renoncer à la taxation de la qualité obligatoire des veaux vivants sur les marchés publics. Il a par ailleurs été déterminé que les quantités des parts de contingents tarifaires non utilisés d'une catégorie de viande, achetées aux enchères et payées, puissent être reportées sur la période d'importation suivante de la même année civile, ceci jusqu'à 5 pour cent des parts de contingent attribuées.

3.1.6 Ordonnance BDTA, Ordonnance relative aux émoluments liés au trafic des animaux, Ordonnance sur les épizooties

Dans ses prises de position relatives à la banque de données sur le trafic des animaux, le SSMB rend régulièrement attentif au risque que présente l'augmentation du travail administratif. Il faut veiller à ce que le temps à consacrer à l'annonce des animaux reste dans des limites acceptables, même avec le soutien des outils électroniques. Dans le cadre de l'audit, le SSMB s'est prononcé contre l'introduction de la double annonce des animaux d'estivage. Il a par ailleurs exigé que pour les animaux vendus aux marchés publics de bétail de boucherie, seule la classification des animaux vivants soit visible sur la BDTA et qu'il conviendrait de créer la base légale y relative.

3.1.7 Mesures de soutien à la place industrielle suisse – utilisation des 2 milliards

Au printemps 2011, en raison de la hausse constante du franc suisse, le Conseil fédéral a décidé un train de mesures de deux milliards de francs destiné à renforcer l'économie suisse. Le SSMB s'est adressé au Conseil fédéral par écrit et a exigé des mesures permettant de stabiliser l'exportation de fromage, une adaptation appropriée de la définition des numéros des tarifs douaniers, des mesures permettant de limiter l'augmentation des importations de viande de veau et de bœuf poivrée ainsi que des mesures favorisant l'exportation de viande de bœuf et de porc (aide humanitaire). Dans sa réponse, le Conseiller fédéral Johann N. Schneider-Amman n'est pas entré en matière sur le message du SSMB.

3.2 Activités sur le marché du bétail de boucherie et dans le domaine de l'économie de la viande

Proviande et ses commissions et groupes de travail représentent une plate-forme de plus en plus importante pour le commerce de bétail. Il est très important que le SSMB soit fortement représenté dans cet organe.

3.2.1 Mise en application de la nouvelle Ordonnance sur le pesage des animaux abattus

Au début de l'année, l'OVF nous a surpris par son information que l'Ordonnance révisée sur le pesage des animaux abattus avait été mise en vigueur au 1^{er} janvier 2011 déjà. En ce qui concerne les truies, la surprise était de taille. Le groupe de travail de Proviande a alors repris son travail à court terme dans le but de clarifier définitivement les points ouverts de la mise en application. Selon l'OPeA révisée, les truies et verrats adultes (> 120

kg poids abattu) seront désormais pesés sans la tête. Sur la base d'échantillons, le groupe de travail a constaté que les têtes correspondent en moyenne à 8% du poids abattu. Il a été convenu avec les partenaires concernés du marché de compenser cette perte de poids. A cet effet, le 1^{er} avril 2011, une augmentation unique du prix de 20 centimes par kilo de poids abattu a été convenue pour les truies et verrats adultes (échaudés).

3.2.2 Bétail de boucherie, données de classification sur la BDTA

Suite à une décision prise à l'unanimité par le Conseil d'administration de Proviande le 11 mars 2011, le secrétariat de Proviande a proposé à l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) de réaliser le projet des données de classification. Ce projet a pour but de faire apparaître dans la Banque de données du trafic d'animaux (BDTA) la classification des animaux vivants du grand bétail vendu sur les marchés publics de bétail en lieu et place de la taxation des carcasses. Par la suite, l'OFAG a chargé Identitas AG d'élaborer une étude préliminaire qui a confirmé la faisabilité technique du projet. Par lettre du 27 septembre 2011, l'OFAG a communiqué à Identitas AG que le projet des données de classification ne pouvait être réalisé, la base légale faisant défaut. Les entretiens subséquents avec l'OFAG n'ont pas permis non plus d'arriver à un accord. Cette décision définitive de l'OFAG a dès lors dû être acceptée avec regret.

3.2.3 Groupe de travail taxes de pesage et administratives

Le Conseil d'administration de Proviande a institué un groupe de travail qui a pour tâche d'examiner les recommandations en matière de taxes de pesage et administratives. Le SSMB est représenté dans ce groupe de travail par Walter Arnold, Schönenberg. L'institution de ce groupe de travail a été exigée parce que les producteurs regrettent le manque de transparence notamment dans le domaine des taxes administratives. Les transformateurs se heurtent au fait que ces taxes soient remises en question régulièrement après quelque années. A l'occasion de deux séances, de nombreuses expertises juridiques ont été collectées notamment en ce qui concerne le moment du transfert de la propriété, mais aucun accord n'a pu être trouvé jusqu'à présent au sein du groupe de travail.

3.2.4 Attributions en dehors des périodes de prise en charge sur les marchés publics

L'Office fédéral de l'agriculture a jugé contraire à la loi notre réglementation d'attribution pour garantir la vente de gros bétail aux marchés publics surveillés en dehors des périodes de prise en charge. Par conséquent, il a exigé son abrogation avec effet immédiat. Le SSMB s'est alors adressé à l'OFAG. Une séance aura lieu le 18 janvier 2012 auprès de Proviande pour discuter de la suite des opérations dans cette affaire. Proviande a décidé de ne plus attribuer des animaux pour l'instant.

3.2.5 Adaptation de la table de Proviande pour les veaux

Etant donné que l'échelonnement figurant dans la table des prix hebdomadaires pour veaux s'écarte de plus en plus de la pratique, en septembre 2011 la Commission marchés et usages du marché a invité le secrétariat de Proviande de réexaminer la table des prix hebdomadaires des veaux d'étal et de proposer des adaptations. A l'occasion d'une rencontre avec les marchands de veaux, le SSMB a élaboré une proposition d'adaptation et l'a fait parvenir à Proviande.

3.2.6 Projet « production de veaux à saucisse »

Le projet « production de veaux à saucisse » a été lancé par l'Union suisse des paysans et la Fédération suisse des engraisseurs de veaux. Les marchands de bétail ont régulièrement critiqué l'âge minimum de 50 jours qu'ils considèrent comme trop élevé. Cette limite

d'âge a été fixée pour satisfaire les exigences de la protection des animaux. Proviande avait l'intention de congeler de la viande des veaux à saucisse âgés de 50 jours au minimum et d'un poids de 70 kg au maximum (poids abattu). Ce canal de vente n'a toutefois pas été utilisé.

3.2.7 Entretien annuel avec les transformateurs de viande

Le SSMB s'est une nouvelle fois entretenu avec Micarna, Bell et Ernst Sutter AG. A l'ordre du jour de ces entretiens annuels figuraient la future structure de fournisseurs, les exigences vis-à-vis des fournisseurs ainsi que la conception des prix. D'autres sujets de discussion étaient la formation et la formation continue et l'introduction prévue de la taxe commerciale.

3.3 Activités et mesures en rapport avec les épizooties

Une importance de plus en plus grande est accordée à la lutte contre les épizooties et à la prévention des épizooties. Les épizooties se situent au centre des préoccupations du commerce de bétail. Aujourd'hui, les acariens, moustiques et mouches qui transmettent les virus font partie des animaux les plus dangereux du monde et peuvent limiter de manière drastique l'activité du commerce de bétail. On constate aussi régulièrement de nouvelles maladies inconnues jusqu'à présent dans nos contrées.

3.3.1 Maladie de la langue bleue, programme d'assainissement BVD et BSE

Les efforts de lutte contre la diarrhée virale bovine BVD ont été efficaces : cette maladie est sur le point d'être éradiquée. Il ne reste qu'à éliminer les derniers animaux IP. A partir de 2012, la conservation de ce bon résultat sera assurée à long terme par une surveillance de grande qualité et pourtant économique. Au début de l'an 2012 commencera la surveillance de la BVD par la détection d'anticorps contre le virus dans des échantillons de lait et de sang de groupes de bovins. Les veaux nouveaux nés seront testés jusqu'à ce que l'examen des anticorps s'avère être un système de surveillance efficace. En 2011, la part d'animaux IP parmi les veaux nouveaux nés a diminué à 0.082% (sur 710'443 naissances, seulement 582 animaux IP). Un rappel: en octobre 2008, la proportion d'animaux IP s'est située à 1.5 %.

Dans le cadre du programme officiel de surveillance, le cadavre d'une vache d'une exploitation dans le canton de Saint Gall a été testée positive au BSE. Les analyses ont toutefois montré qu'il ne s'agissait pas d'un cas classique de BSE, mais d'une forme atypique. Depuis 2006, c'était le premier cas de BSE en Suisse. Au total deux cas de BSE ont été enregistrés au cours de l'année sous revue.

Pendant trois ans, les animaux avaient été vaccinés contre la maladie de la langue bleue. En 2011 on a renoncé aux campagnes de vaccination. Aucun cas de maladie de la langue bleue n'a été enregistré.

3.3.2 Fonds national des épizooties et taxe commerciale

Les cantons ont considéré comme non réalisable la mise en place d'un fonds national des épizooties. Dans le cadre de la „Stratégie Santé animal en Suisse 2010+“, la Confédération veut améliorer la prévention des épizooties et jouer un rôle central. Elle souhaite concevoir de manière plus souple les financements liés à ce projet. Ces points clé seront pris en considération dans la révision de la loi sur les épizooties, dont le Conseil fédéral a approuvé le message en septembre. Ce message comprend également le prélèvement de la taxe commerciale par les abattoirs. Dans le cadre de l'audit relatif à la politique agricole 2014-2017, le SSMB a exigé la suppression totale de la taxe commerciale.

3.3.3 Exercice national de simulation de crise pour la lutte contre les épizooties à l'exemple de la fièvre aphteuse

Du 28 au 30 juin 2011, le Service vétérinaire suisse a organisé un exercice national de simulation de crise. Le principal objectif était d'examiner les capacités du Service vétérinaire. En tant que membre de l'état-major des conseillers convoqués dans cette affaire, le gérant du SSMB a participé en marge à cet exercice par le biais de téléconférences quotidiennes. L'exercice a permis de détecter une communication insuffisante entre la Confédération et les cantons. Par ailleurs, on a constaté des différences nettes entre les exigences et mesures et l'organisation efficace de la lutte contre l'épizootie dans la pratique (vaccinations d'urgence, trafic des personnes et des marchandises, descente de l'alpage, etc.).

3.4 Activités dans le domaine des transports d'animaux

Les transports d'animaux sont toujours observés de très près par le public et aucune faute n'est permise dans ce domaine. Il est incontestable que les contrôles et les exigences toujours plus nombreuses pèsent lourdement sur le secteur du transport d'animaux. De ce fait, il est de plus en plus difficile de trouver du personnel disposé à effectuer ce type de transports.

3.4.1 Elaboration de conditions générales pour les contrats de transports d'animaux

L'envoi de la convention d'IP-Suisse aux commercialisateurs a nécessité la réglementation précise des responsabilités du marchand de bétail et du transporteur d'animaux. Les dispositions générales du contrat stipulent sans équivoque que la responsabilité pour le respect des règles incombe au transporteur. Ces dispositions générales déterminent en outre qui – le commissionnaire ou le transporteur – est responsable du paiement des amendes.

3.4.2 OTR1, compensation du travail de nuit

La nouvelle Ordonnance sur la durée du travail et du repos des conducteurs professionnels est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2011. Une nouvelle disposition de cette Ordonnance règle la compensation du travail de nuit des chauffeurs. Au terme de nombreuses interventions, l'ASTAG a réussi à faire reporter d'une année l'entrée en vigueur de cette ordonnance. Ainsi, la réglementation concernant le supplément pour le travail de nuit entre en vigueur définitivement au 1^{er} janvier 2012. Elle est applicable à tous les employeurs soumis à l'OTR. La base du supplément pour le travail de nuit figure à l'article 17b de la loi sur le travail. Ainsi, les employeurs travaillant régulièrement pendant la nuit (entre 23h.00 et 06h.00 et plus de 25 nuits par année civile) ont droit à un supplément de 10 pour cent par heure de travail de nuit.

3.4.3 Interprétation d'articles de loi

La définition et l'interprétation des termes „transport à titre professionnel“, „temps du trajet“ et „aptitude au transport“ donnent souvent lieu à des discussions et représentent une incertitude juridique. Diverses discussions ont eu lieu pendant l'année sous revue avec les responsables de l'Union suisse des paysans, de la Protection suisse des animaux, des cantons, de la Confédération et de l'ASTAG pour trouver une interprétation commune. En ce qui concerne le transport à titre professionnel, une solution a été trouvée pour notre profession. Quant au « temps du trajet » et « l'aptitude au transport », des directives techniques seront élaborées en 2012.

3.4.4 Commission de recours PSA

Au terme de longues discussions, un siège a été attribué à un représentant de notre profession (SSMB/ASTAG) dans la Commission des recours de la PSA. Cette Commission de recours traite en deuxième instance les recours des contrôles privés en matière de transports d'animaux. En plus de la PSA, les « label » sont représentés dans cette Commission. Au cours de l'année sous revue, la Commission de recours a traité deux affaires.

3.4.5 Groupe spécialisé (FG TTS)

Le comité du groupe spécialisé transports d'animaux et abattoirs conformes à la protection des animaux s'est réuni à l'occasion de deux séances. Il s'agissait notamment de coordonner les différentes formes de la formation et de la formation continue. En outre, divers points politique tels que la définition des « transports d'animaux à titre professionnel », la « durée du trajet », « l'aptitude au transport » ainsi que les contrôles publics des transports d'animaux ont fait l'objet des discussions.

3.5 Subventions à l'exportation: réponse définitivement négative

Après un véritable „va-et-vient“ de cette affaire entre les Commissions du Conseil national et du Conseil des Etats, mais également entre les Conseils, le Conseil des Etats a mis un terme à ce jeu lors de la session de décembre. Le Conseil des Etats n'est pas entré en matière sur une modification de la loi visant la réintroduction des subventions à l'exportation de bétail. Ainsi, cette affaire est désormais définitivement liquidée. L'entrée en matière du Conseil des Etats a été refusée par 19 voix contre 16. Etant donné que le Conseil des Etats avait déjà une fois rejeté la modification de la loi, le projet a définitivement échoué (voir aussi le point 1.7). A plusieurs reprises le SSMB avait envoyé des argumentaires relatifs à cette affaire aux représentants des deux chambres fédérales.

3.6 Contacts avec les partenaires du marché

Le SSMB tient à entretenir d'étroits contacts avec les autorités et les partenaires du marché, aussi bien avec les producteurs qu'avec les transformateurs. Ainsi, pendant l'année sous revue, de nombreuses discussions ont eu lieu avec les transformateurs, l'Office fédéral de l'agriculture et l'Office vétérinaire fédéral, l'Union suisse des paysans, Swissporc, IG marchés publics, Coop, IP-Suisse, BIO-Suisse et l'Union Professionnelle Suisse de la viande. De plus, le SSMB a régulièrement échangé des idées avec les associations du commerce de bétail et les marchands de bétail dans toute l'Europe.

3.7 Politique d'information

Dans le commerce de bétail, la communication rapide d'information est déterminante. Le site internet du SSMB <http://www.viehhandel-schweiz.ch> s'est avéré très utile et est visité chaque jour par de nombreux intéressés. Les informations rapides du SSMB, envoyées par e-mail, se sont également avérées judicieuses.

3.8 Assemblée annuelle de l'UECBV en Suisse

L'UECBV a été fondé en Suisse en août 1952. Dans les années 1968, 1971 et 1974, les assemblées annuelles de cette association ont eu lieu en Suisse. Les 22 et 23 septembre 2011, le SSMB a une nouvelle fois eu l'honneur d'organiser l'assemblée annuelle de l'UECBV. Pour la première fois, un séminaire spécialisé de la YEMOc (organisation européenne de la relève du commerce de bétail) a été intégrée dans la manifestation.

Le SSMB a eu l'occasion de souhaiter une cordiale bienvenue à quelque 120 hôtes venus de toute l'Europe. Les excursions le vendredi et le séminaire ont été couronnés de succès. Les participants ont noué de précieux contacts. Les discours prononcés le samedi ont clairement montré que tous les marchands de bétail en Europe sont confrontés aux mêmes problèmes (administration, bureaucratie, marges, etc.). Il s'est par ailleurs avéré que les transports d'animaux sont observés de manière très critique par les consommateurs. Il faut constater également que malgré une croissance de la consommation de viande au niveau mondial, le niveau de prix baisse et qu'il est de plus en plus difficile de produire et de commercialiser la marchandise à un prix couvrant les coûts. On a dû prendre acte du fait que ces prochaines années, les flux commerciaux continuent à se déplacer vers les pays dans lesquelles la production est meilleur marché. A cette occasion je souhaite remercier Micarna de l'excellent accueil le vendredi.

4. Activités du Syndicat dans le domaine des prestations de service

4.1 Cours de formation et de formation continue

Les formations sont planifiées, coordonnées et réalisées par le Syndicat suisse des marchands de bétail en collaboration avec l'Office vétérinaire fédéral, l'Office fédéral de l'agriculture, les cantons, ASTAG et d'autres partenaires. Le Syndicat suisse des marchands de bétail élabore le programme et le fait parvenir aux marchands de bétail. L'OVF a déclaré le SSMB, en collaboration avec ASTAG, formateur officiel du personnel du transport d'animaux (no 08/0040, valable jusqu'au 27 janvier 2014). Pour la formation et la formation continue dans le domaine du commerce de bétail, le SSMB a conclu un contrat de prestations avec les cantons, valable jusqu'au 31 août 2015. Le programme est régulièrement mis à jour afin de garantir que les contenus de la formation correspondent aux besoins. Le concept de formation sera maintenu et élargi dans le but d'offrir aux marchands de bétail une formation appropriée. Il est important que la formation des marchands de bétail et des transporteurs de bétail corresponde aux exigences de l'Office vétérinaire fédéral, de l'Office fédéral de l'agriculture, de l'ASTAG et de la protection suisse des animaux, ainsi qu'à la législation en matière de circulation routière.

4.1.1 Formation et formation continue en matière de transports d'animaux

Dans le cadre des cours de formation continue reconnus par l'Ordonnance réglant l'admission des chauffeurs (OACP), 12 cours pour entreprises avec un total de 192 participants et 7 cours de perfectionnements ouverts avec au total 112 participants ont eu lieu. Au total 47 personnes ont suivi le cours de base de deux jours destiné aux transporteurs d'animaux, dont 20 participants ont suivi le cours de base direct, 27 personnes ont suivi le cours intégré dans le cours d'introduction pour marchands de bétail. Un contrôle de la matière apprise a eu lieu au terme de chaque cours et, dans la majorité des cas, les résultats étaient bons. Les participants ont jugé les cours bons à très bons.

Les transporteurs d'animaux effectuant les transports avec un véhicule dont la charge utile est inférieure à 3.5 tonnes, ne sont pas obligés de suivre une formation continue reconnue par l'OACP. De ce fait, de nombreuses personnes ont suivi le cours de formation continue pour le commerce de bétail qui permet de faire reconnaître les heures de formation continue aussi bien pour le commerce de bétail que pour le transport d'animaux.

4.1.2 Formation et la formation continue en matière de commerce de bétail

Comme mentionné ci-dessus, le SSMB a conclu des contrats de prestation sur la formation et la formation continue avec tous les cantons. Pendant l'année sous revue, 493 marchands de bétail ont suivi une formation continue à l'occasion de 14 manifestations.

Les formations continues organisées dans le cadre des assemblées de sections se sont avérées judicieuses. Ce système qui permet de répartir sur trois ans les heures de la formation continue, garantit une formation continue d'actualité et adaptée aux besoins des participants. 34 personnes ont participé au cours d'introduction pour marchands de bétail de trois jours à Hohenrain. Tous ont réussi l'examen final avec des notes « bien » ou « très bien ». L'Office vétérinaire du canton des Grisons a fait de grands efforts pour organiser ce cours d'introduction. Les cours de perfectionnement de 7 heures pour le commerce de bétail seront offerts pour la première fois en 2012.

Pendant l'année sous revue, les travaux préparatoires ont été initiés en vue de l'organisation de cours de formation continue en français et en italien, de sorte que ces cours pourront être offerts dans les régions francophone et italophone dès l'an 2012. Pour le canton du Tessin et du Valais des blocs de formation continue spécifiques seront proposés en accord avec le vétérinaire cantonal.

4.1.3 Cinquième journée du commerce de bétail

La cinquième journée du commerce de bétail a eu lieu le samedi 29 octobre 2011 au Restaurant Sonne à Reiden. Quelque 98 marchands de bétail de toute la Suisse ont participé à cette manifestation. M. Norbert Rehm, Bayern, M. Josef Schmidt, OVF, Heiri Bucher, Proviande et Peter Bosshard, SSMB, ont prononcé un discours à l'occasion de cette journée.

4.1.4 Commission pour la formation et la formation continue

La Commission d'examen et d'assurance de la qualité pour les transports d'animaux, présidée par Albert Brühwiler, Fischingen, ne s'est pas réunie pendant l'année sous revue. L'accent ayant été mis sur la mise en application des mesures décidées, la Commission a renoncé à se réunir.

La Commission paritaire Développement de la profession et qualité dans le commerce de bétail, composée de représentants des cantons, s'est réunie une fois pendant l'année sous revue. Lors de cette réunion, ses membres ont déterminé les grandes lignes du cours d'introduction destiné au commerce de bétail. Font partie de la Commission Peter Bosshard, Sarn, Kurt Bischoff, Goldach, Bruno Käser, Walterswil ainsi que les vétérinaires cantonaux Josef Stirnimann (LU) et Fabien Loup (FR). La Commission règle entre autres la reconnaissance des formations continues.

4.1.5 Banque de données pour la gestion de la formation et de la formation continue

Pendant l'année sous revue, la banque de données pour la gestion de la formation et de la formation continue pour le personnel du transport d'animaux et le commerce de bétail a été développée en étroite collaboration avec Martha Software, Gipf-Oberfrick, puis mise en service. Les données de différentes banques de données ont été importées dans cette nouvelle banque de données. La migration s'est déroulée sans heurts et après peu de temps déjà, le nouvel outil a fonctionné à la satisfaction de toutes les personnes concernées. L'ensemble des cours est géré par cette banque de données. 3'000 marchands de bétail et transporteurs d'animaux y sont saisis. Les cantons participent aux frais d'entretien par une contribution annuelle.

4.2 Le management de la qualité du SSMB

4.2.1 Evaluation des objectifs

Objectif	Analyse	Evaluation
----------	---------	------------

Objectif	Analyse	Evaluation
Suppression de la taxe proportionnelle et nouvelle réglementation de la taxe commerciale en combinaison avec un fonds national contre les épizooties	Voir aussi point 3.3.2 du rapport annuel. Le Conseil fédéral a approuvé le message en septembre. Lien avec les contributions à l'élimination.	La Confédération souhaite une seule solution. Le SSMB a exigé la suppression sans remplacement dans le cadre de la PA 2014-17.
Développement d'une banque de données en ligne pour l'administration de la formation et de la formation continue des marchands de bétail et du personnel de transport	Voir aussi point 4.1.5 du rapport annuel. La banque de données a été développée et les données ont été importées.	La banque de données fonctionne très bien et se révèle être un outil de travail efficace.
Formation et formation continue des transporteurs d'animaux et des marchands de bétail	Voir aussi point 4.1 du rapport annuel. Au total 304 participants ont suivi la formation continue dans les cours OACP. 493 marchands de bétail ont suivi le cours de formation continue. Cours de base transport d'animaux : 47 personnes, cours d'introduction commerce de bétail : 34 personnes.	Les cours sont jugés bons à très bons. Les contrôles de la matière apprise sont positifs. Les participants soulignent le bon rapport avec le travail pratique.
Introduction du système d'assurance qualité auprès du Syndicat et des marchands de bétail	Voir aussi point 4.2 du rapport annuel. Le 15.12.2011, le Syndicat suisse des marchands de bétail a réussi le renouvellement de la certification selon la Norme ISO 9001:2008. Au 31.12.2010, 86 marchands de bétail ont adhéré au système par branche.	Le système donne régulièrement lieu à des discussions (utilité, prix, etc.). La politique des prix de Bell est fortement critiquée, notamment par les petits et moyens commerçants.
Adaptation de la publication des données de classification dans la BDTA	Voir aussi point 3.2.2 du rapport annuel. Malgré la proposition soumise par la branche, l'OFAG a annoncé des réserves et n'a soutenu aucune solution.	L'attitude de l'OFAG est plus que discutable! Depuis que les données sont publiées, nous sommes confrontés à des problèmes et la méfiance règne sur les marchés.
Définition claire des délimitations et responsabilités entre le commerce de bétail/les commissionnaires et les transporteurs d'animaux en rapport avec les contrôles des transports d'animaux	Voir aussi point 3.4.1 du rapport annuel. Les conditions générales pour le transport d'animaux ont été élaborées et envoyées au commerce de bétail. Des contrats ont été conclus avec les transporteurs.	Règlementation claire des responsabilités et du paiement des amendes entre le commerce de bétail et le transporteur.

Objectif	Analyse	Evaluation
par la PSA		
Collaboration active lors de l'introduction éventuelle des subventions à l'exportation de bétail	Voir aussi point 3.5 du rapport annuel. En rapport avec l'initiative parlementaire Bigger, un argumentaire a été remis aux Conseillers nationaux et aux Conseillers des Etats. Lobbying également par le biais du groupe d'exportation CTEBS.	Lors de la session de décembre, le Conseil des Etats n'est pas entré en matière sur le projet par 19 voix contre 16. Etant donné qu'il n'y a plus de divergence avec le Conseil national, le projet est définitivement rejeté.
Collaboration politique active dans le cadre de l'optimisation du système d'importation de la viande. Réintroduction de l'abattage comme prestation favorisant la production indigène.	Voir aussi point 3.1.4 du rapport annuel. Dans le cadre de l'audit relatif à la PA 2014-17, le rapport de l'OFAG a été soutenu avec insistance. Il convient de clarifier si un animal peut être compté plusieurs fois comme prestation en faveur de la production indigène.	Il sera difficile de convaincre l'OFAG de reconnaître son propre rapport et de proposer des mesures permettant de compter l'abattage comme prestation favorisant la production indigène. Il faut attendre le message du Conseil fédéral.
Prévention des épizooties et lutte contre les épizooties	Voir aussi point 3.3 du rapport annuel. La prévention des épizooties et la lutte contre les épizooties portent leurs fruits. Les mesures de l'OVF dans le domaine de la BVD et de la maladie de la langue bleue sont efficaces et montrent des effets à long terme. Malheureusement deux cas atypiques de BSE ont été dépistés en 2011. Le statut des épizooties est bon et reconnu au niveau international.	La prévention des épizooties et la lutte contre les épizooties peuvent être considérées comme très efficaces. Grâce à la bonne collaboration avec les autorités vétérinaires et un système d'information efficace, les mesures nécessaires peuvent être introduites immédiatement en cas d'épizootie.
Représentation de la branche du commerce du bétail au niveau politique	Le SSMB assure une représentation de la branche très intense et très respectée. Les entretiens annuels avec les transformateurs, les contacts réguliers avec les autorités et les organisations de la branche, les contacts internationaux par le biais de l'UECBV et des collègues du commerce, font partie des principales mesures.	Le SSMB entretient activement le réseau existant. Le Comité directeur et le secrétariat accordent la priorité à l'élargissement de ce réseau. L'organisation de l'assemblée annuelle de l'UECBV a permis de renforcer les bons rapports. Des voies de décision directes permettent d'agir rapidement.
Communication	Chaque semaine, le Syndicat envoie par voie électronique une Newsletter contenant des informations d'actualité sur les marchés, etc.	La Newsletter est accueillie favorablement. Le problème réside dans la possibilité d'atteindre les membres ne disposant pas de connexion internet.

Les conclusions élaborées seront prises en considération lors de la formulation des objectifs et de la conception des programmes annuels ; elles seront surveillées en permanence.

4.2.2 Evaluation de la politique de gestion

La politique de gestion a été définie lors de la mise en place du système de gestion en 2008. Elle détermine la stratégie du Syndicat suisse des marchands de bétail. La concordance entre la politique de gestion et les objectifs de gestion permet de garantir une amélioration constante. La stratégie reflète la politique du Syndicat suisse des marchands de bétail. Les éléments stratégiques constituent le fondement des objectifs en matière de gestion 2012.

4.2.3 Evaluation du système de gestion

Le système de gestion peut également être considéré comme très bon. Ceci est confirmé par les déclarations et réactions positives des marchands de bétail adhérant à la solution par branche. Les marchands de bétail jugent le système efficace, clair et facilement applicable dans le travail quotidien. Leur évaluation de l'organisation des formations et de la politique d'information est également très positive.

Il est prévu de poursuivre l'évaluation du système de gestion afin de reconnaître suffisamment tôt les tendances et, le cas échéant, de pouvoir prendre des mesures en conséquence. La maison Usys GmbH soutient le Syndicat dans le maintien et le développement du système de gestion.

4.2.4 Changements ayant des conséquences sur le système de qualité

En 2011, on n'a pas constaté de changements significatifs ayant des conséquences sur le système de management. Ce dernier est adapté en permanence aux situations actuelles et complété.

Il est important que le système d'assurance qualité du SSMB facilite le travail quotidien du marchand de bétail. En plus du perfectionnement (reconnaissance du système d'assurance qualité du SSMB comme perfectionnement dans le commerce du bétail), il conviendra d'intégrer dans le système également des domaines tels que la garantie de pouvoir livrer la marchandise ainsi que le transport d'animaux. Les marchands de bétail certifiés critiquent le fait que la certification ISO ne déclenche pas de prix plus élevé et que la fourchette des prix lors de la vente de bétail de boucherie est trop grande entre les „petits“ et les „grands“ marchands. Le SSMB a pris acte de ces doléances et mène des négociations avec les partenaires du marché concernés. Il est par ailleurs important que ces adaptations et formations soient approuvées par les autorités compétentes.

A l'avenir, le concept de formation sera fortement élargi afin de pouvoir appliquer les exigences de manière judicieuse et efficace.

4.2.5 Résultats des audits

Les conseillers externes Richard Suter et Christian Thürig, Usys GmbH, ont procédé aux audits internes annuels auprès des marchands de bétail. Ces audits permettent d'examiner le respect des exigences formulées dans les normes ainsi que celles du Syndicat. Aucun écart n'a été constaté. Les recommandations ont été prises en compte et mises en œuvre.

En 2011, au total 9 nouveaux marchands de bétail ont adhéré à la solution de la branche, alors que 3 marchands de bétail ont décidé de se retirer.

Tous les audits de certification se sont terminés avec succès, aucun écart n'a pu être constaté, aucune instruction n'a été donnée ; quelques recommandations ont été formulées, et toutes ont été appliquées immédiatement. Actuellement 86 membres ont choisi la solution de la branche selon la norme ISO 9001:2008.

Année	Nouvelles exploitations certifiées	Total exploitations certifiées selon la solution de la branche du SSMB
2008	5	5
2009	4	9
2010	71	80
2011	9	86

Le 8.11.2011 les conseillers externes Richard Suter et Christian Thürig, Usys GmbH ont procédé à l'audit interne auprès du secrétariat du SSMB. L'audit a révélé une très bonne image du maintien du système de management et de l'application des exigences normatives; aucun écart n'a été constaté. Le système devra désormais être maintenu et développé en permanence.

L'audit externe auprès du secrétariat du SSMB, par M. Martin Ruch, Swiss TS, a eu lieu le 15.12.2011 et s'est terminé avec succès. Aucun écart n'a été constaté. Les quelques recommandations et remarques ont été prises en considération et appliquées lors de l'audit même.

Le système de gestion peut être intégré et certifié rapidement et simplement auprès des marchands de bétail intéressés. Les audits internes permettront à l'avenir de surveiller les exigences standard et de détecter les points faibles ainsi que les potentiels d'amélioration.

Les résultats détaillés de tous les audits internes et externes figurent dans les rapports d'audit.

4.2.6 Mesures préventives, de rectification et d'amélioration

Suite aux remarques internes, les principales erreurs et les problèmes suivants ont été détectés:

- Convention IP-Suisse avec le commerce de bétail. Responsabilités et réglementation des amendes; pas de définition claire et précise des responsabilités du transporteur.
- Les petits et moyens fournisseurs livrant leur marchandise à BELL ne sont pas satisfaits de la conception des prix et des tabelles y relatives.
- Application de la politique des prix aux formations et formations continues des participants non membres du SSMB.
- Définition du „transport exercé à titre professionnel“, de la „durée du trajet“ et de „l'aptitude au transport“ lors des transports d'animaux.
- Déductions pour viande (arrières) inapte à la consommation. Déduction avant le pesage et déduction auprès du transformateur.
- Projet des veaux à saucisse. L'âge minimum de 50 jours est trop élevé. Les agriculteurs ne souhaitent pas garder les veaux aussi longtemps.
- Vaches SST-SRPA dans la stabulation. Réglementation concernant l'attachement pendant 2 jours.
- Divers contrôles de grande envergure auprès des transporteurs d'animaux, organisés par des organisations privées.

- Nouvelle réglementation OTR1 concernant la compensation du travail de nuit de 10 % pour les transports entre 23h.00 et 06h.00 (notamment porcs).
- L'OFAG n'accepte plus la solution de la branche concernant les attributions, solution qui avait été appliquée depuis 2002.

A l'occasion des audits internes et des audits de certification auprès des marchands de bétail, aucun écart n'a été constaté. Les remarques et recommandations ont été immédiatement appliquées.

Les mesures de rectification et préventives doivent être appliquées sans tarder; elles permettent une amélioration et contribuent au développement du système de gestion. Les mesures de rectification et préventives qui ne peuvent pas être appliquées immédiatement, sont prises en considération dans la planification de l'année suivante.

4.2.7 Recommandation en vue des améliorations

Le système qualité doit être maintenu, mis à jour et intégré auprès de certains marchands de bétail en vue de leur certification.

5. Remerciements

Au terme de cette année, je tiens à remercier le gérant, Peter Bosshard, pour l'accomplissement diligent des travaux opérationnels, ainsi qu'au Vice-président et Président de la Commission de cautionnement Otto Humbel. J'aimerais remercier également les membres du Comité directeur et du Comité de leur grand soutien. J'adresse mes remerciements aux transformateurs qui achètent les produits de l'économie bovine auprès du commerce de bétail. Les autorités cantonales de surveillance et les offices fédéraux compétents de nos activités méritent tout autant notre reconnaissance pour la bonne collaboration et leur compréhension pour les préoccupations et demandes du commerce de bétail. J'aimerais intégrer dans mes remerciements tous les Présidents de section de leurs excellentes et précieuses activités dans les régions et domaines spécifiques. Pour terminer, je tiens à remercier les commerçants qui s'engagent en faveur du commerce libre.

9413 Obereggen, en février 2012

Carlo Schmid-Sutter

Président du Syndicat suisse des marchands de bétail